

## Contrat



### Admission et vaccination :

Votre chat devra être à jour de ses vaccinations (primo + rappel) depuis plus de 15 jours et moins d'1 an pour :

- Typhus
- Coryza
- Leucose ou testé négatif de moins de 15 jours, cette dernière étant obligatoire pour la collectivité.
- pucés ou tatoués

Le carnet de santé est demandé à l'arrivée et sera rendu à la fin du séjour.

Un traitement antiparasitaire interne et externe devra être pratiqué une semaine avant son arrivée. Dans le cas contraire, il lui sera administré une pipette antiparasitaire et un vermifuge au frais du propriétaire. Les mâles devront être castrés et les femelles stérilisées.

Vous vous engagez à communiquer tous les renseignements concernant votre chat (comportement, allergie, maladie...) en remplissant la fiche Check-in. Pour son bien-être et celui des pensionnaires, la pension se réserve le droit de refuser la garde d'un chat porteur de maladies contagieuses, si celui-ci montre des problèmes d'adaptation et de comportement (agressivité) ou si ces vaccins ne sont pas à jour.

Le Chat Majesté assure le brossage et le soin des yeux pour les chats se montrant coopératifs. La pension assure les injections.

### Réservations :

Les tarifs sont consultables sur le site « chat-majesté.com » et sont susceptibles d'évoluer. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour de la réservation.

Un acompte de 30% du montant du séjour vous sera demandé (il sera encaissé et non remboursable).

Le solde sera réglé à votre convenance à l'arrivée ou au départ de la pension.

En cas de départ anticipé, l'intégralité du prix du séjour reste dû.

Si le séjour devait se prolonger, le Chat Majesté devra être averti 48h auparavant et sera assurée sous réserve de chambres disponibles.

Tout animal non repris à la date de départ et sans nouvelles de son propriétaire au-delà de 7 jours sera considéré abandonné. La pension sera libre d'en disposer et la totalité du séjour restera dû. Une plainte sera alors déposée pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 511-1 du code rural.

### Accueil et hébergement :

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous aux jours et heures d'ouvertures soit lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 11h à 13h (possibilité en dehors de ces horaires sous acceptation de la gérante). Il est demandé de les respecter. La pension est fermée à la clientèle les dimanches et jours fériés.

Le propriétaire reste le seul responsable de son chat en sa présence. Les paniers de transport devront être fonctionnels, sécurisés et fermés.

Ils pourront être gardés sur place, nettoyés et désinfectés (5€) dans la limite des emplacements disponibles.

À son arrivée, votre chat est accueilli et installé en chambre individuelle dans une ambiance calme et détendue et dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Tout est fourni sur place pour lui permettre de s'adapter à son nouvel environnement, vous pouvez lui apporter une panière, un coussin, un plaid, un jouet ou tout autre objet familier qui restera dans son espace le temps du séjour. Une alimentation sèche de qualité (Royal Canin) lui est proposée.

Si votre chat doit suivre une alimentation spécifique, vous devez lui apporter la quantité nécessaire pour la durée du séjour et ce, sans réduction sur le prix de la pension.

Les locaux et le matériel sont nettoyés et désinfectés quotidiennement avec des produits adaptés.

L'eau est renouvelée quotidiennement et à disposition dans des gamelles et des fontaines à eau.



# Contrat



## Santé et vétérinaire :

Le propriétaire s'engage, en cas de prescription médicale en cours, à fournir l'ordonnance ainsi que le traitement en quantité suffisante. En cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au propriétaire.

Le Chat Majesté ne pourra être tenu responsable des allergies, eczémas ou toute autre maladie, lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement. Certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années sans que celui-ci montre des signes cliniques. Le Chat Majesté ne pourra être tenu responsable pendant ou après le séjour des maladies comme :

- la péritonite infectieuse féline (PIF)
- le sida du chat (FIV)
- la leucose
- la teigne
- certaines formes de coryza
- l'insuffisance rénale ou hépatiques
- ou toute maladie si référant.

La vie en collectivité peut parfois provoquer entre les chats certains comportements imprévisibles. Le propriétaire s'engage donc à ne pas tenir responsable la pension en cas d'accident dus :

- à la circulation du chat sur les différentes plateformes et l'usage de jouets mis à disposition.

Si un problème médical se présentait au cours de son séjour, vous donnez votre accord pour que votre chat soit amené en consultation.

- une blessure accidentelle causée par un autre chat, malgré la surveillance des animaux dans les espaces communs.

Le Chat Majesté s'engage à vous contacter au plus vite et à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès du vétérinaire référant de la pension, Clinique vétérinaire du Loch au 94 rue Abbé Joseph Martin à Auray.

Le Chat Majesté s'engage à suivre les prescriptions et déplacements sont à la charge du propriétaire.

Je soussigné, Monsieur, Madame \_\_\_\_\_  
reconnais avoir pris connaissance du contrat du Chat Majesté et déclare accepter les conditions  
ci-dessus sans réserve d'aucune sorte.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des 2 parties précédées de la mention « lu et approuvé »\*

